

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 547-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 17 février 2020, a adopté le règlement numéro 547-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 749 455 \$

Le règlement numéro 547-2020 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 26 février 2020.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 avril 2020.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière,

Esther Godin